

COMMUNE

de

GAILLARD

Code Postal (74240)

---

O B J E T

N° 2022R377

Réglementation du  
stationnement durant  
l'opération pour l'emploi  
organisée par le service  
Jeunesse et ses partenaires  
rue des Myosotis

**EXTRAIT du REGISTRE  
des ARRETES du MAIRE**

----

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de régler le stationnement à l'occasion d'une opération de l'emploi (Job Dating) organisée par le service Jeunesse et ses partenaires

**A R R E T E**

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit sur l'allée des Myosotis, les quatre premières places à droite.

**Le Mercredi 21 Décembre de 12 heures à 18 heures**

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera fournie et entretenue par la voirie.

ARTICLE 3 :

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction considérés comme gênants pourront être placés en fourrière.

ARTICLE 4 :

Le Commissaire Principal de la Police Urbaine d'Annemasse et la Police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à GAILLARD, le 15 Décembre 2022

Arrêté devenu exécutoire  
compte tenu :

-de sa mise en ligne le :

16/12/2022



LE MAIRE

Pour le Maire empêché,  
Jean-Paul BOSLAND  
Antoine BLOUIN,  
1er Adjoint